

**Pour consulter nos conditions générales et particulières de vente... Cliquez ou tapez l'adresse du liens ci-dessous ou allez directement sur notre site internet en page d'accueil...**

**<http://caraibeinfossejour.com/Conditions%20generales.htm>**

**<http://caraibeinfossejour.com/Conditions%20particulieres.htm>**

**Site internet : [www.caraibeinfossejour.com](http://www.caraibeinfossejour.com)**

## **NOS SITES TOURISTIQUES**

Pour nos circuits tout nos sites ont été sélectionnés soigneusement cas par cas sans la moindre erreur, que ce soit en croisière cap sur nos îles... en voyage naturaliste pour nos randonnées en montagne... en sites patrimoniaux pour connaître notre passé (musées, forts historiques, statues monumentales...) En plan soirée (discothèques, cabarets, restaurants, spectacles shows...) En agence matrimoniale pour des soirées sympas, sorties en week-end... en médecine naturelle pour apprendre la thérapeutique par les plantes tropicales, usage traditionnel, infusion... En sport et loisir pour faire de la plongée sous marine, le canoë kayak, le surf, la pêche en haute mer... En lèche-vitrines découvrez les plus belles vitrines des îles en galerie d'art, maroquinerie, gastronomie produit exotique, fleuriste... En service louez ou achetez moins chers une maison, une voiture... Et sans oublier nos fêtes et réjouissances culturelles (expositions, concerts locaux, fêtes culinaires, fêtes traditionnelles... Nos partenaires seront à votre écoute et vous serez fasciné par leur qualité d'accueil remarquable et donc vous ferez jugement vous même. Qui je l'espère en cas d'achat de nos produits nous raviverons et nous enchanterons le coeur à vous faire passer l'une de vos vacances INOUBLIABLES.

## **LE VOYAGE AVEC ET SANS BILLET D'AVION**

Nos clients (es) reçoivent par courrier le règlement des paiements... à partir de l'inscription à un séjour... Jusqu'au paiement final... un mois avant la date du départ...

- Pour les séjours avec billet d'avion à sa charge... Ils doivent nous informer dans les plus brefs délais à l'agence par email, texto... En nous indiquant : Votre nom, prénom, nom de la compagnie aérienne, n° de vol, Au départ de... A destination de... Un texto de confirmation vous sera envoyé...

- Pour les séjours avec billet d'avion à notre charge... Nos clients vont recevoir par email, texto... Pour une convocation à l'aéroport en région Parisienne... Afin de retirez son billet le jour du départ...

Dans les deux cas ils se présenteront individuellement en famille ou en groupe avec leur propre moyen de transport (métro, taxis...) à l'aéroport...

- Ils seront prises en charge par l'agence en arrivant aux Antilles... Et pendant toute la durée du séjour. Arrivez à destination aux Antilles un guide vous accueillera à l'aéroport muni d'un pancarte avec écrit le nom de l'agence Caraïbe Infos Séjour, Il ou elle vous accompagnera jusqu'à votre hébergement surtout ne vous gênez pas posez lui les questions que vous en aurez envie. Arrivez dans votre lieu d'hébergement il ou elle vous expliquera clairement les programmes de votre séjour.

**Important au cas où le client ratera l'avion... Appelez le responsable sur son portable de préférence ou le poste fixe de l'agence pour cette information.**

## **LES REGLEMENTS DES FRAIS AVEC ET SAN BILLET D'AVION**

1 Les clients concernant leur séjour avec billet d'avion à notre charge... Lors de l'inscription versement d'arrhes de 20 % du prix du billet d'avion aller retour et 20 % pour l'hébergement (voir les devis...)

**IMPORTANT :** En perdant trop de temps sur une réservation, le prix du billet peut occasionner un changement de prix. Dans ce cas vous allez recevoir un nouveau devis veuillez nous en excuser d'avance.

2 Les clients concernant leur séjour avec billet d'avion à sa charge... Lors de l'inscription versement d'arrhes de 20 % du prix de l'hébergement (voir les devis...)

Cette somme doit être réglée en même temps que l'envoi de la fiche d'inscription afin que nous puissions faire les réservations nécessaires, dès réception vous recevez un courrier d'inscription.

3 Le règlement du solde des frais doit être réglé 1 mois avant la date de départ.

Pour les inscriptions faites moins de 4 à 5 semaines avant la date de départ le règlement intégral des prestations est exigé. (Dans la limite des places qui seront disponibles...)

### **LA FORMULE N°1 DE NOS SEJOURS... LA MOINS CHERE COMPREND :**

- L'acheminement des textos, courriers, emails, fax, la poste, chronopost...
- Votre billet d'avion avec ou sans assurance (Sur demande par devis...)  
(Nous vous conseillons avec assurance...)
- Votre hébergement
- La restauration
- 8 heures de circuit par jour avec un guide pendant les 8 jours...
- **ATTENTION :** Pour les circuits de 8 jours 8 nuits... l'entrée de certains musées payants seront à la charge des visiteurs... 2 à 3 par jours environ... Seules les entrées des sites historiques seront gratuites à tout les visiteurs... (A savoir les entrées des sites payants coûtent 2 à 5 € max. la liste seront à votre disposition...  
En règle général avant chaque départ du matin le guide vous proposera la liste de ces musées... Ou les sélections se feront par groupe... Faute de quoi les visiteurs qui veulent pas resteront dans le bus...
- Le séjour comprend : 4 à 6 visites par jour... En soirée 1 à 2 sorties Pendant les 8 jours... Une grande animation avant le dernier jour sur l'île... (Nos circuits en fiche technique se trouvent sur ce site... ou contactez nous...)
- Vos transports bus et maritimes... dans des sites payants et gratuits.
- La supervision du séjour par notre direction locale.
- L'assurance responsabilité civile et rapatriement
- Nos séjours de 3 jours et 3 nuits... se font uniquement le week end... Avec les mêmes programmes que les séjours en 8 jours... cités ci-dessus.

### **LA FORMULE N°2 DE NOS SEJOURS... LA PLUS CHERE COMPREND :**

- L'acheminement des textos, courriers, emails, fax, la poste, chronopost...
- Votre billet d'avion avec assurance
- Votre hébergement
- La restauration
- 8 heures de circuit par jour avec un guide pendant les 8 jours....
- La visite des sites (Musées, Sites historiques...) seront à 100 % à notre charge 4 à 6 visites par jour... En soirée 1 à 2 sorties Pendant les 8 jours... Une grande animation avant le dernier jour sur l'île... (Nos circuits en fiche technique se trouvent sur ce site... ou contactez nous...)
- Vos transports en bus et maritimes... dans des sites payants et gratuits.

- La supervision du séjour par notre direction locale.
- L'assurance responsabilité civile et rapatriement.

**POUR LES CIRCUITS EN INDIVIDUELS HORS SEJOURS CONTACTEZ NOUS POUR LES PROGRAMMES DE LA JOURNEE OU EN SOIREE... Pour visiter les îles en familles... Entre amies... Avec un guide...) en mini bus de 9 places max.**

**POUR LES DEUX FORMULES LES PRIX NE COMPRENNENT PAS :**

- Avant votre retour pour l'Europe la plupart des aéroports perçoivent une taxe dont le montant varie selon le pays. sur la liste de vos achats (Alcool Cigarettes..).
- L'assurance annulation optionnelle (correspondant à 3,5% du prix de séjour)
- L'assurance Europe Assistance facultatif : 24,40 € / mois (tout mois commencé est dû entièrement.)
- Les autres concurrents en circuit qui pourront peut être vous abordez pendant votre séjour...
- Vos achats du jour...

**L'ANNULATION DE VOTRE SEJOUR POUR (Des raisons personnels, Retard de paiements...)**

L'annulation doit être envoyée avant la date du départ sous forme de lettre recommandée adressée à Caraïbe Infos Séjour, le remboursement total des sommes payées sera calculé de la manière suivante:

- Plus d'un mois avant la date du départ remboursement des 100%
- De 1 mois avant la date du départ 80% des sommes
- De 2 semaines à 5 jours avant la date du départ du départ 40%
- 5 jours avant la date du départ 20%

Vous pouvez souscrire une assurance annulation en même temps que l'inscription.

Assurance annulation facultative : 30 € dans le cas où vous y avez souscrit au moment de l'inscription, vous serez remboursé de 100% des sommes payées en cas de maladie entraînant l'interdiction de voyager, consignée par certificat médical ou de décès du participant ou de ces ascendants.

**Au cas où l'agence annulera le circuit pour un incident quelconque, assuré ou pas vous serez remboursé de 100% des sommes payées 2 mois plus-tard après la date de cet excursion. Par exemple une annulation peut se faire au cas d'un circuit incomplet. Effectivement nos circuits s'effectuent sur des groupes de personnes minimum. Afin d'éviter les frais non rentables.**

## NOMBRE DE PERSONNES PAR SEJOUR

- Pour tout nos séjours (Spécial vacances... Carnaval... Les fêtes de Noël... Stage des plantes médicinales... 30 personnes max. et 8 personnes min. par séjour
- Séjour en séance photo 15 personnes max. et 8 personnes min. par séjour

## L'ASSURANCE DES CLIENTS PENDANT LEUR SEJOUR...

Elle est comprise dans les frais d'inscriptions Caraïbe infos séjour contracte pour chaque participant, une assurance garantissant sa responsabilité civile, tant dans le cas des accidents causés aux tiers qu'aux membres des sites eux-mêmes ainsi que le remboursement des frais de rapatriement, les frais médicaux sont gratuits. En règle générale vous devriez être obligatoirement à jour de votre assurance responsabilité civile... (Voir votre agence d'assurance...) Après le dernier jour d'un séjour l'assurance ne couvre pas : les intempéries, les tremblements de terre, les ouragans, Les éruptions volcaniques et les grèves. Y compris vos frais supplémentaires en restant sur l'île.

**AVIS AUX CLIENTS LORS D'UN SEJOUR AVEC BILLET D'AVION A NOTRE CHARGE OU SANS BILLET D'AVION A SA CHARGE :** Nous vous conseillons d'acheter votre billet d'avion avec une assurance...

## CONSEIL A L'ARRIVEE D'UN DE NOS SEJOURS

- N'acceptez jamais de transporter un paquet ou un bagage qui ne vous appartient pas (trafic de drogue). Première économie suivit du tourisme dans les Caraïbes (Pour plus d'infos... Voir notre site internet)
- Ne quittez jamais vos bagages des yeux.
- Déposez vos objets de valeur (papier, argent, chèques, carte de crédit, clefs...) dans le coffre de votre lieu d'hébergement ou portez le sur vous.
- N'emportez pas plus d'argent que vous en aurez besoin dans la journée.

## QUELQUES MOTS SUR LES ANTILLES... (Notre site internet est aussi à votre disposition... Pour toutes autres renseignements complémentaires...)

Dans les Caraïbes il existe une grande diversité linguistiques selon le passé colonial de chaque île, A ces langues s'ajoutent bien souvent des patois et des dialectes locaux.

- **L'ESPAGNOL :** On le parle à Cuba, dans la République Dominicaine, à Porto Rico et sur les îles Vénézuéliennes.
- **L'ANGLAIS :** Est la plus répandue. On le parle sur les îles Caymans, à la Jamaïque, sur les îles vierges, à Antigua et Barbude et Saint Christopher and Nevis à Montserrat, la Dominique, Sainte-Lucie, la Barbade, la Grenade ainsi qu'à Saint-Vincent, Grenadines et à Trinidad and tobago.
- **LE FRANÇAIS :** Est parlé à Haïti ainsi qu'à la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélémy.
- **LE NEERLANDAIS :** Est la langue officielle d'Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et Sint-Maarten.

Dans les Caraïbes il est préférable d'employer la langue officielle. En effet, la population antiochtone est généralement vexée quand on s'adresse à elle dans une langue ou un dialecte qui lui rappelle trop sa basse extraction sociale.

## PAPIERS ET DOCUMENT DE VOYAGE

- **ANTILLES FRANÇAISES** : Pour se rendre dans les Antilles Françaises il suffit d'une carte d'identité ou d'un passeport (périmé depuis moins de 5 ans). Carte d'identité ou passeport valide pour les belges et les Suisses. Pour les Canadiens dans le cas d'un séjour de moins de 10 jours, la carte d'identité est suffisante ; sinon, le passeport est obligatoire. Les enfants doivent être inscrits sur le passeport de leurs parents.

- **AUTRES ÎLES DES CARAÏBES** : Pour visiter les autres îles des Caraïbes, le passeport doit être en cours de validité.

- **VISA AMÉRICAIN** : Si vous allez sur le territoire Américain (îles Cayman et Porto Rico) un visa d'entrée est exigible, et doit être demandé auprès du consulat Américain avant le départ

- **VISA DE TOURISTE** : Pour aller à Cuba ou dans la République Dominicaine il faut un visa touristique qui est fourni en même temps que les papiers et les documents de voyage. Un visa est également nécessaire pour Trinidad et Tobago.

- Avant le départ la plupart des aéroports perçoivent une taxe dont le montant varie selon le pays.

## ACHATS ET SOUVENIRS

Beaucoup d'îles des Caraïbes possèdent un port franc. Souvent les marchandises importées ne sont que peu taxées et vous pouvez alors les acheter à des prix particulièrement avantageux dans des ports francs, des tax free shops ou certains marchés qui sont généralement assaillis par des touristes Américains. Suivant les cas, le prix des appareils électroniques, photos, des montres, des parfums et de nombreux articles peuvent être de 60% moins chers qu'aux Etats-Unis. Mais il est recommandé de comparer les prix et de ne pas oublier le poids maximum des bagages autorisés dans l'avion et les réglementations d'importation des douanes. Il faut également veiller à ce que la garantie couvre les pays Européens, notamment pour les appareils électriques. En plus des marchandises importées et revendues sur les îles les produits locaux et les objets artisanaux offre un vaste choix : textiles, étoffes imprimées, cuir vannerie, hamacs et céramique. En Haïti, à la Jamaïque, à Porto Rico et dans la République Dominicaine vous trouverez des tableaux et dessins souvent de bonne qualité (art naïf). Le rhum est naturellement la boisson la plus répandue dans les Caraïbes. Chaque île utilise lors de la fabrication ces propres ingrédients et ces propres degrés. Il est particulièrement bon à Cuba, Porto Rico, Haïti, dans la République Dominicaine, à la Jamaïque ainsi qu'à la Guadeloupe et à la Martinique. On peut aussi acheter du bon café et du bon tabac à Cuba, à Porto Rico, en Guadeloupe et dans la République Dominicaine.

## ARGENT ET DEVICES

**IMPORTATION ET EXPORTATION DES DEVICES** : Dans la plupart des îles des Caraïbes, sauf Cuba, l'importation des devises locales n'est pas limitée même si elle est parfois soumise à une déclaration. En revanche l'exportation de devises étrangères n'est pas limitée mais doit être déclarée et l'exportation des devises étrangères est autorisée en fonction des sommes déclarées lors de votre rentrée sur le territoire.

**MONNAIE** : L'Euro dans les Antilles Françaises (Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin).

En Haïti ont cours 2 monnaies officielles : le dollar américain et la gourde locale. Dans les Antilles Néerlandaises la monnaie est le Florin antillais. La Barbade, la Jamaïque, les îles Caïmans, la République Dominicaine et Cuba possèdent leur propre monnaie. Partout ailleurs la monnaie officielle est le dollar Est-Caraïbe (\$ BW). Le dollar américain est accepté partout.

**DEVISE** : L'importation des devises locales est sinon interdite, du moins limitée. Elle est totalement interdite à la République Dominicaine, la Jamaïque et à Cuba. On vous demande souvent de déclarer le montant des devises que vous transportez. L'importation de devises étrangères n'est pas limitée mais soumise à déclaration. L'exportation est autorisée au prorata des devises déclarées.

**BANQUE ET CHANGE** : Les banques nationales et européennes ont souvent des représentations sur les îles des Caraïbes. Elles bénéficient dans ces îles d'un régime fiscal beaucoup plus libéral, Ainsi, certaines îles sont des paradis fiscaux. Il est plus avantageux de changer l'argent sur place. Veuillez à conserver le récépissé que l'on vous aura remis lors du change car on peut l'exiger à la sortie du territoire. Il devra en outre être présenté si vous voulez changer l'argent local qui vous reste au moment de votre départ.

**LES CARTES DE CREDIT ET EUROCHEQUES** : Les cartes de crédit (Diners, Américan Express, Visa Eurocard/Mastercard) sont acceptées dans les villes et les centres touristiques. Les eurochèques ne sont acceptés que dans les Antilles Françaises et Néerlandaises

## SPECIALITES DE QUELQUES ÎLES

**GADELOUPE ET MARTINIQUE** : Poupées créoles, broderie, artisanat local en bois, albâtre, argile, coquillages vanneries, rhum, article de luxe détaxés (parfum cristal, vin, et haute couture)

**ANGUILLA** : Artisanat (vannerie et sculpture sur bois), alcools, tabac, timbres.

**BARBADE** : Rhum local, tissages, céramiques, textiles, bijoux et divers produits d'importation (porcelaine, cristal, matériel photo).

**CUBA** : Rhum, cigares, artisanat.

**DOMINIQUE** : Artisanat local (paille, noix de coco, bambous et argile), poupées couvertures tissées, objets sculptés.

**REPUBLIQUE DOMINICAINE** : Objets et bijoux en ambre jaune (nombreux gisement), en pierres précieuses et en or et argent. Produits locaux (textiles bois noble) et artisanat.

**GRENADE** : Epices, alcool, article en paille et noix de coco, peinture, sculpture en bois, produits d'importation détaxés

**PORTO RICO** : Alcools (notamment du rhum Bacardi), cigares, textiles (chemisiers, maillot de bain), cuir (chaussures), artisanat (statues de saints, Santos).

**TRINIDAD ET TOBAGO** : Textiles, (chemises calypso, vêtement pour femme, saris indiens), cuivre, rhum, épices, vannerie, poupées, peinture, nombreux produits d'importation détaxés (cristal, porcelaine).

**LES ÎLES VIERGES BRITANNIQUES** : Artisanat local, produits d'importation détaxé (alcool, tabac).

**CURACAO** : Produit défiscalisé, alcool, tabac.

**SAINTE LUCIE** : Artisanat local, produits d'importation détaxé (alcool, tabac).

**SAINT KITTS AND NEVIS : Batik, cuivre, rhum, textile locaux, produits d'importation détaxés (parfum, porcelaine, cristal et bijoux)**

## **PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE**

Chaque touriste peut contribuer à la protection de la flore et de la faune des Caraïbes en évitant d'acheter des souvenirs fabriqués à partir des plantes et d'animaux sauvages. Ceci concerne essentiellement diverses espèces de coraux, notamment les coraux noirs, les objets en carapace et en écaille de tortues sauvages, (mais il existe maintenant quelques fermes qui pratiquent l'élevage de tortues et ou vous pouvez acheter des objets en écaille ; un certificat est exigé pour l'exportation des lézards vivants ou naturalisés et les objets en peau de lézard, oiseaux vivants ou épaillés (perroquets notamment) et les insectes en voie de disparition. Il est en outre strictement interdit de cueillir des plantes rares ou d'attraper des animaux.

## **LA DOUANE**

**ENTREE REGLEMENT ACTUELLE :** En général seules les personnes de plus de 17 ans peuvent ramener tabac et alcool dans les limites autorisées (plus de 15 ans pour les parfums et le café). Les marchandises achetées dans les duty free shops sont considérées comme des marchandises venant d'un autre pays. Vous pouvez emporter les objets courants et personnels. Dans certains cas vous devez déclarer les objets précieux (appareil photo, caméra...)

**TABAC, ALCOOL, DROGUE, MEDICAMENT :** vous pouvez emportez du tabac (400 cigarettes ou 100 cigares) et des boissons alcoolisées en petite quantité et uniquement pour votre consommation personnelle. L'introduction des drogues, même douce et en très petite quantité, est strictement interdite et fait l'objet d'une répression. Pour éviter tout ennui à la douane gardez les emballages et la notice des médicaments que vous devez emmener. La plupart du temps il est interdit d'importer de la viande, du poissons, des fruits et des légumes (y compris les graines et les plantes).

**RETOUR EN FRANCE :** Au retour des Antilles Françaises, aucune formalité particulière n'est à remplir : un maximum de 400 cigarettes ou 100 cigares ou 500 grammes de tabac et 1 litre d'alcool sont admis en franchise douanière. N'oubliez pas de vous munir de vos factures d'appareils photo et autres objets de valeur surtout si vous revenez d'un pays en zone franche. Si vous revenez des autres pays vous avez droit, en franchise douanière à : 200 Cigarettes ou 50 cigares ou 250 grammes de tabac ; 1 litre d'alcool de plus de 22° ou 2 litres d'alcool de moins de 22° ; 250 grammes de café, 100 grammes de thé, 50 grammes de parfum.

**RETOUR EN SUISSE :** Vous avez droit à : 1 litre d'alcool de plus de 15° et 2 litres d'alcool de moins de 15°, 200 cigarettes ou 50 cigares ou 250 grammes de tabac, des marchandises d'une valeur de 50 francs Suisses et des cadeaux d'une valeur de 100 francs Suisses (personnes de moins de 17 ans, seulement jusqu'à 50 francs Suisses).

**RETOUR EN BELGIQUE :** La franchise douanière permet : 200 cigarettes ou 50 cigares ou 250 grammes de tabac ; 1 litre d'alcool de plus de 22° ou 2 litres d'alcool de moins de 22° ; 250 grammes de café, 100 grammes de thé, 50 grammes de parfum.